

Erratum

Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans la version française du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* publié dans la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du 30 janvier 2008 (A.M. 2008-01) et au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} février 2008, Vol. 5 n° 4 dans la section 6.2.2.

L'erratum publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 15 février 2012 est publié à la section 6.2.2 du bulletin du 17 février 2012 (Vol. 9, n° 7).